



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



СОФИЙСКА
АДВОКАТСКА
КОЛЕГИЯ

Séminaire présenté par l'UIA en collaboration avec le Conseil Suprême des Avocats de Bulgarie,
l'Ordre des Avocats de Sofia et le soutien de RICS Spain

Investissements étrangers et investissements dans l'immobilier

SOFIA BULGARIE

Vendredi 12 avril et samedi 13 avril 2019

Avec un cocktail de bienvenue le jeudi 11 avril

#UIAFDI



www.uianet.org

Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Défendre
L'ÉTAT DE
DROIT

Développer
VOTRE
RÉSEAU

Renforcer
VOS
CONNAISSANCES

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !

En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

COMITÉ ORGANISATEUR

Konstantin DIMITROV

*Directeur des partenariats de l'UIA
Avocat, Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Sofia
Sofia, Bulgarie
T +359 (89) 867 70 34
dimitrov@lawoffice-bg.eu*

Eduardo LORENZETTI MARQUES

*Président de la commission investissements étrangers de l'UIA
Studio Lorenzetti Marques
Sao Paulo, Brésil
T +55 (11) 991 700 390
elorenzetti@slmlaw.com.br*

José Antonio PÉREZ BREVA

*Président de la commission droit immobilier de l'UIA
JAP
Barcelone, Espagne
T +34 93 127 67 45
jap@japladyer.com*

Katerina GRAMATIKOVA

*Présidente du comité national Bulgare de l'UIA
Dobrev & Lyutskanov
Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 980 38 76
gramatikova@lawfirm-bg.org*

Stefan MARCHEV

*Avocat, Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Sofia
Sofia, Bulgarie
T +359 (88) 881 58 53
stefan.marchev@gigovaandpartners.com*

Hugues LETELLIER

*Commission organisation internationale du patrimoine de l'UIA
Duo Legal Bassano Avocats
Paris, France
T +33 1 53 64 60 00
letellier@bassano-avocats.com*

Introduction

L'un des principaux objectifs de l'Union européenne est de créer une opportunité pour la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux et de mettre en place des garanties réelles pour cette libre circulation. Cet objectif est toujours d'actualité et sa réalisation est l'une des conditions préalables au développement de l'UE et de chaque pays membre. En ces temps de mondialisation de l'économie moderne, le développement des économies nationales isolées, uniquement dans les limites territoriales de l'État, ne peut pas fournir le niveau de vie nécessaire et attendu par la population. C'est pourquoi l'Union européenne et chaque État membre s'efforcent de créer les conditions nécessaires pour attirer les investissements étrangers en créant un environnement propice pour stimuler et faciliter les investissements. Les incitations financières et économiques ne sont pas suffisantes pour attirer les investissements étrangers à moins d'une réelle stabilité juridique : cadre juridique clair, système judiciaire transparent et prévisible, application réelle et cohérente de l'état de droit dans tous les domaines des relations publiques.

L'intérêt de ce séminaire à Sofia est de pouvoir rencontrer des avocats bulgares et étrangers qui consultent des entreprises qui investissent dans différents pays de l'UE et dans des pays tiers. Ces avocats partageront leur expérience sur l'attractivité et les problèmes liés aux investissements étrangers ainsi que sur la manière dont ils les traitent.

Dans la deuxième partie du séminaire, nous porterons une attention particulière aux investissements dans l'immobilier. Nous partagerons nos expériences et effectuerons une analyse comparative de la législation relative au régime des investissements étrangers en Bulgarie et dans d'autres pays de l'UE, ainsi que dans des pays tiers. Les intervenants seront des avocats d'Espagne, de Grèce, du Brésil, de Bulgarie et d'autres pays ayant une expérience concrète de l'investissement étranger. Des représentants de l'agence d'investissement bulgare, du ministère de l'Économie et d'autres organismes publics, ainsi que des représentants du secteur privé - l'Association des banques commerciales en Bulgarie et les Unions de la capitale industrielle en Bulgarie participeront au séminaire.

Notez dès à présent la date dans votre agenda et inscrivez-vous vite !
Dans l'attente de vous accueillir à Sofia !



L'UIA remercie le partenaire suivant :



Jeudi 11 avril

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

GRAND HOTEL SOFIA
1, Gurko Street
1000 Sofia, Bulgarie

Vendredi 12 avril

09:00 – 09:30 Inscription des participants

GRAND HOTEL SOFIA
1, Gurko Street, 1000 Sofia, Bulgarie

09:30 – 10:00 Accueil et mot de bienvenue

- **M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO**, *Président de l'UIA, Ordre des avocats du Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso*
- **Tsetska TSACHEVA**, *Ministre de la Justice, Bulgarie – ou son Représentant*
- **Emil KARANIKOLOV**, *Ministre de l'Economie, Bulgarie – ou son Représentant*
- **Danail KIRILOV**, *Membre du Parlement de la République de Bulgarie et Président de la Commission Législative, Bulgarie*
- **Lozan PANOV**, *Président de la Cour Suprême de Cassation de Bulgarie, Bulgarie – ou son Représentant*
- **Ralitsa NEGENTSOVA**, *Présidente du Conseil Suprême des Avocats de Bulgarie, Bulgarie*
- **Ivaylo DANOV**, *Président de l'Ordre des Avocats de Sofia, Sofia, Bulgarie*

10:00 – 11:00 PANEL 1 : Investissements étrangers – Conditions/prérequis pour un bon climat d'investissements et pour un environnement d'investissements favorable et attractif

Modérateur : • **Konstantin DIMITROV**, *Directeur des partenariats de l'UIA, avocat, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Sofia, Sofia, Bulgarie*

Orateurs :

Travailler avec les investissements étrangers – quelques conseils d'avocat à avocat

- **Eduardo LORENZETTI MARQUES**, *Président de la commission investissements étrangers de l'UIA, Studio Lorenzetti Marques, Sao Paulo, Brésil*

Que recherchent les investisseurs étrangers ?

- **Borislav BOYANOV**, *Avocat, Boyanov & Co. Law firm, Sofia, Bulgarie*
- **Peter ANDRONOV**, *Président de l'Association des banques commerciales en Bulgarie, Directeur exécutif d'UBB – United Bulgarian Bank, Sofia, Bulgarie*

11:00 – 11:30 Pause Café

11:30 – 13:00 PANEL 2 : Investissements étrangers en Bulgarie – Règles juridiques et pratique

Modérateur : • **Katerina GRAMATIKOVA**, *Présidente du comité national Bulgare de l'UIA, Dobrev & Lyutskanov, Sofia, Bulgarie*

Orateurs :

Les avantages d'investir en Bulgarie/Pourquoi est-il rentable d'investir en Bulgarie

- **Stamen YANEV**, *Directeur Général de InvestBulgaria Agency, Sofia, Bulgarie*

Comment encourager les investissements directs étrangers (IDE) en Bulgarie

- **Evgeni KANEV**, *Docteur en sciences économiques, Fondateur et directeur associé de la société de conseil d'investissement Maconis LLC, Sofia, Bulgarie*

Délocalisation en Bulgarie – des solutions pour les entreprises et les investisseurs privés. Le Programme Immigrants Investisseurs Bulgare

- **Lyuben TODEV**, *Avocat, Dobrev & Lyutskanov, Sofia, Bulgarie*

Transformation du modèle de prestation de services administratifs - mesures visant à améliorer le climat des investissements

- **Eleonora SERGIEVA**, *Avocat, Popov and Arnaudov Law firm, Sofia, Bulgarie*

13:00 – 14:30 Déjeuner

14:30 – 15:30 PANEL 3 : Protection des investissements étrangers – voies de recours

Modérateur : • **Eduardo LORENZETTI MARQUES**, *Président de la commission investissements étrangers de l'UIA, Studio Lorenzetti Marques, Sao Paulo, Brésil*

Orateurs :

Contentieux, arbitrage et médiation en Italie : les avantages et les inconvénients des choix de règlement des conflits

- **Carlo DE NARO PAPA**, *Avocat, De Naro Papa Studio Legale, Milan, Italie*

L'arbitrage – une garantie pour la protection des investissements. Bonnes pratiques et perspectives

- **Ivaylo DERMENDJIEV**, *Avocat, Simeonov & Dermendjiev Law firm, Sofia, Bulgarie*

Le respect des lois comme garantie pour la protection des investissements

- **Borislav BELAZELKOV**, *Juge de la Cour Suprême de Cassation de Bulgarie, Sofia, Bulgarie*

15:30 – 16:00 Pause Café

16:00 – 17:00 PANEL 4 : Protection des investissements étrangers – questions d'actualité

Modérateur : • **À confirmer**

Orateurs :

- **Maria ENDREVA**, *Avocat, Dobrev & Lyutskanov, Sofia, Bulgarie*
- **Boriana MUSSEVA**, *Avocat et Professeur de Droit International Privé à l'Université de Sofia, Sofia, Bulgarie*
- **Lena BORISLAVOVA**, *Law firm Djingov, Gouginski, Kyutchukov & Velichkov, Sofia, Bulgarie*

20:00 Dîner optionnel

BILYANA Restaurant

Départ en bus depuis le GRAND HOTEL SOFIA à 19:30

Ulitza Akademik Boris Stefanov 9

1700 Studentski Kompleks, Sofia, Bulgarie

09:00 – 09:30 Inscription des participants

GRAND HOTEL SOFIA
1, Gurko Street
1000 Sofia, Bulgarie

09:30 – 10:30 PANEL 1 : Investissement dans l'immobilier – tendances mondiales. Problèmes potentiels et solutions possibles. Investissement dans l'immobilier – le plus sûr actif en temps de crise financière

Modérateur : • José Antonio PÉREZ BREVA, *Président de la commission droit immobilier de l'UIA, JAP, Barcelone, Espagne*

Orateurs :

La crise en Grèce et son impact sur l'investissement dans l'immobilier

• Nikolaos ARGYRIOU, *Avocat, LawGreece, Thessalonique, Grèce*

Immobilier : Principales phases de la mise en œuvre de l'investissement

• Nora KYUCHUKOVA, *Avocat, Popov and Arnaudov Law firm, Sofia, Bulgarie*

• Hugues LETELLIER, *Avocat, Duo Legal - Bassano Avocats, Paris, France*

• Michaela LASHOVA, *RICS, Cushman & Wakefield Forton, Sofia, Bulgarie*

10:30 – 11:00 Pause Café

11:00 – 12:00 PANEL 2 : Investissement dans l'immobilier en Bulgarie. Spécificités des réglementations nationales

Modérateur : • Stefan MARCHEV, *Avocat, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Sofia, Sofia, Bulgarie*

Orateurs :

Méthodes d'acquisition et d'enregistrement des transactions immobilières en Bulgarie

• Valia GIGOVA, *Avocate, membre du Conseil Suprême des Avocats de Bulgarie, Sofia, Bulgarie*

Investissement dans l'immobilier en Bulgarie – questions fiscales

• Liubomir VLADIKIN, *Lawyer's partnership Vladikin, Slavov and partners, Sofia, Bulgarie*

Restrictions à l'acquisition de biens immobiliers par des citoyens étrangers. La pratique judiciaire

• Emanuela BALEVSKA, *Juge de la Cour Suprême de Cassation de Bulgarie, Présidente de la deuxième chambre civile de la Cour Suprême de Cassation de Bulgarie, Sofia, Bulgarie*

12:45 – 13:15 Conclusions et discussions

Modérateur : • Valia GIGOVA, *Avocate, membre du Conseil Suprême des Avocats de Bulgarie, Sofia, Bulgarie*



INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU DU SÉMINAIRE

GRAND HOTEL SOFIA

1, Gurko Street
1000 Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 811 08 11

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue.

Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en **français, bulgare** et **anglais** avec traduction simultanée.

FRAIS D'INSCRIPTION

* Montants HT	Jusqu'au 12 mars	À partir du 13 mars
MEMBRES UIA	<input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 450 €*	<input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 450 €*
MEMBRES UIA – JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 450 €*	<input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 450 €*
NON MEMBRES	<input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 450 €* <input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 250 €*
NON MEMBRES – JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 250 €*	<input type="checkbox"/> 400 €* <input type="checkbox"/> 350 €* <input type="checkbox"/> 300 €* <input type="checkbox"/> 250 €*
PARTICIPANTS BULGARES	<input type="checkbox"/> 110 €* <input type="checkbox"/> 100 €* <input type="checkbox"/> 90 €* <input type="checkbox"/> 80 €* <input type="checkbox"/> 70 €*	<input type="checkbox"/> 150 €* <input type="checkbox"/> 140 €* <input type="checkbox"/> 130 €* <input type="checkbox"/> 120 €* <input type="checkbox"/> 110 €*

Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le 11 avril
- Déjeuner le 12 avril
- Documentation du séminaire
- Pausas-café les 12 et 13 avril

Le dîner du vendredi 12 avril est optionnel et n'est pas inclus dans les frais.

* La TVA (20 %) peut être appliquée au montant ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous fournissez un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation. Afin que votre nom apparaisse dans la liste des participants remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée avant le **28 mars**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

HÔTELS

GRAND HOTEL SOFIA (5*)

Lieu du séminaire
1, Gurko Street, 1000 Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 811 0811
E reservations@grandhotelsofia.bg
www.grandhotelsofia.bg

Les réservations se font : • **Par téléphone : +359 (2) 811 0811** en indiquant que vous réservez pour le "UIA Seminar"
• **En ligne** en utilisant le lien de réservation ci-dessous et en indiquant dans la section "Group Attendee" le code : **UIA Seminar**
<https://reservations.travelclick.com/97316?userType=GRP>

RAMADA SOFIA CITY CENTRE (4*)

À 2 km du lieu du séminaire
131, Maria Louisa Blvd., 1202 Sofia, Bulgarie
T +359 (2) 933 8888
E reservations.sofia@bgprincess.com

TARIFS

Chambre supérieure	130 EUR
Chambre exécutive	150 EUR
Double occupation +27 EUR par nuit	
Petit-déjeuner et taxes inclus	
Taxe de séjour NON-INCLUSE : 0.67 € par nuit/pers., à régler lors du départ	

Chambre Business Simple	75 EUR
Chambre Business Double	85 EUR

Petit-déjeuner, taxe de séjour et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION ET GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 12 mars 2019**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 12 mars 2019**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 12 mars 2019**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière

de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tél : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne. Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

Investissements étrangers et investissements dans l'immobilier

SOFIA, BULGARIE

VENDREDI 12 AVRIL ET SAMEDI 13 AVRIL 2019

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire, par email, fax, ou poste à :

UIA (Union Internationale des Avocats)

20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE

Tél : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email : uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée / départ et numéros de vols :

Hôtel :

FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

* Montants HT	Jusqu'au 12 mars	À partir du 13 mars
MEMBRES UIA	<input type="checkbox"/> 350 €*	<input type="checkbox"/> 400 €*
MEMBRES UIA – JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 300 €*	<input type="checkbox"/> 350 €*
NON MEMBRES	<input type="checkbox"/> 400 €*	<input type="checkbox"/> 450 €*
NON MEMBRES – JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 350 €*	<input type="checkbox"/> 400 €*
PARTICIPANTS BULGARES	<input type="checkbox"/> 110 €*	<input type="checkbox"/> 150 €*

* La TVA (20 %) peut être appliquée à ces montants selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue – jeudi 11 avril
- Déjeuner – vendredi 12 avril

DÎNER OPTIONNEL

(**non-inclus** dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – **vendredi 12 avril**

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner

45 € HT x ___ / pers

Total (C) € HT

TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription € HT

TOTAL (C) – Dîner optionnel € HT

TOTAL (A + C) HT €

TVA si applicable (20 %)* €

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée.

TOTAL (A + C) €

* **La TVA (20 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.**

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 6.

MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire de Sofia 2019**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Ellysées Entreprise – 91 avenue des Champs Ellysées – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____ Date d'expiration : __/__/__ Cryptogramme : ____

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR)

Date : / /

Signature :